



**Délibération du conseil municipal  
Séance du 30 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le trente avril à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Sébastien BUSSY, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Vincent MAILLET, Jessie MEAN, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY.

Excusés avec pouvoir : Catherine BANCEL-FRANGIONE, 3<sup>ème</sup> adjointe au maire, pouvoir donné à Patrick BOUVIER ;  
Véronique DOCK, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, pouvoir donné à Patrick MÉANT ;  
Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE ;  
Éliane MARTINS, conseillère municipale, pouvoir donné à Corinne GAMBA ;  
Valérie VILLARD, conseillère municipale, pouvoir donné à François FERRETTI ;

Excusée sans pouvoir : Noémie BIMOS, conseillère municipale.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Laurent ROGNARD, a été nommé secrétaire de séance.

**2024-04-01 : Construction d'un court de tennis couvert communal sis au complexe sportif de Balan  
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain**

Monsieur le Maire explique que le dispositif « Pacte de territoire » lancé par le conseil départemental de l'Ain en 2021 pour une première période de 3 ans, est renouvelé pour une seconde édition couvrant la période 2024/2026. Il expose également que dans le cadre de ce dispositif, le Département de l'Ain conforte son rôle de partenaire de proximité des collectivités territoriales et renforce son soutien aux projets d'investissement des communes.

Au vu du projet de construction d'un court de tennis couvert programmé sur l'exercice 2024, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Ain, au titre de l'axe « investissements structurants » du dispositif Pacte de territoire.

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'achat du gymnase communal par la communauté de communes de la Côtière (3CM), la municipalité s'est engagée à construire un court de tennis couvert pour permettre au Tennis Club de Balan de poursuivre son développement en disposant d'une infrastructure de qualité lui permettant d'organiser des courts homologués, des tournois et des événements sportifs tout au long de l'année, ainsi que d'accueillir les adhérents et les scolaires dans de meilleures conditions et en plus grand nombre.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Plan de financement

| Dépenses                                    |            |             |
|---------------------------------------------|------------|-------------|
| Travaux                                     | Montant HT | Montant TTC |
| Terrassement – VRD – Espace vert            | 67 000€    | 80 400€     |
| Bâtiment sportif                            | 601 500€   | 721 800€    |
| Montant total des travaux                   | 668 500€   | 802 200€    |
| Recettes                                    |            |             |
| Sources                                     | Montant HT | Taux        |
| Fonds propres                               | 240 660€   | 36%         |
| Sous-total autofinancement                  | 240 660€   | 36%         |
| Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes       | 133 700€   | 20%         |
| Etat - DETR                                 | 193 865€   | 29%         |
| Département de l'Ain – Pactes de territoire | 100 275€   | 15%         |
| Sous-total subventions                      | 427 840€   | 64%         |
| TOTAL                                       | 668 500€   | 100%        |

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l’unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention précédemment citée.

|                         |    |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : |    |
| En exercice : .....     | 22 |
| Présents : .....        | 16 |
| Votants : .....         | 21 |

Le 30 avril 2024

Patrick MÉANT,  
Le Maire

